

# Les Études de Contribuables Associés

Étude #35 - Septembre 2017



50 milliards d'euros  
d'économies sur le budget 2018,  
c'est possible !

Étude réalisée par **Philippe Herlin**, docteur en économie, économiste

**contribuables associés**

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

**contribuables associés**

[www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)

**« Trop de dépenses publiques,  
c'est trop d'impôts ! »**

**informer**



**mobiliser**



**convaincre**



***Mobilisons-nous !***



Contribuables Associés



@contribuables

L'AUTEUR

# Philippe Herlin



Philippe Herlin est économiste et Docteur en économie du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Il a publié aux Éditions Eyrolles *Finance, le nouveau paradigme* (2010), *Repenser l'économie* (2012), *France, la faillite ?* (2010, 2012), *L'or, un placement d'avenir* (2012, 2017), *La révolution du bitcoin* (2013), (2015). Il a obtenu le Prix spécial du Jury du Prix Turgot

2011 pour son premier ouvrage. Il se reconnaît dans l'école autrichienne (Hayek) et dans les penseurs du risque extrême comme Benoît Mandelbrot (l'inventeur des fractales) et Nassim Taleb (l'auteur du *Cygne noir*). Il est aussi chroniqueur à GoldBroker.com et à Economie Matin, et il intervient régulièrement dans les médias.

Retrouvez-le sur son site : [philippeherlin.com](http://philippeherlin.com)

contribuables associés

## Le contre-pouvoir de la société civile

Créée en 1990, Contribuables Associés est une association de loi 1901, sans but lucratif (JO du 7 mars 1990). Pour rester indépendante, sans risquer de subir de pressions, Contribuables Associés a choisi de ne vivre que de la générosité de ses membres. Elle est la première association non subventionnée de France avec plus de 350 000 membres.

### Organisme d'intérêt général,

#### Contribuables Associés a pour objet :

- De mettre en œuvre les articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. *Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la*

*contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.*

- D'informer les citoyens sur le système fiscal et la gestion des deniers publics.
- D'encourager un esprit d'économie dans les dépenses et services publics.

Les dons effectués en faveur de Contribuables Associés sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu fiscal vous est envoyé pour chacun de vos dons.

# Sommaire

## 1. Le cadre de l'étude

1.1. L'urgence à agir .....	p 5
1.2. 2018, un nouveau départ ? .....	p 6
1.3. Les « Bleus » et les « Jaunes » .....	p 6
1.4. Non prises en compte : les « dépenses fiscales » .....	p 7
1.5. Non pris en compte : le coût des 35 heures .....	p 8
1.6. Non pris en compte : le régalien et l'éducation .....	p 8
1.7. Les charges de personnel .....	p 9

## 2. Les économies réalisables dès 2018

2.1. Les Aides personnalisées au logement (APL) : 15 milliards d'euros .....	p 10
2.2. Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales : 7 milliards d'euros .....	p 11
2.3. Régimes sociaux et de retraite : 5 milliards d'euros .....	p 12
2.4. Lutte contre le changement climatique : 3,8 milliards d'euros .....	p 14
2.5. Aides à l'emploi : 3,5 milliards d'euros .....	p 14
2.6. Politique de la ville : 3,1 milliards d'euros .....	p 15
2.7. Aide publique au développement : 3,1 milliards d'euros .....	p 16
2.8. Politique de l'immigration : 2,3 milliards d'euros .....	p 17
2.9. DOM-TOM : 2 milliards d'euros .....	p 17
2.10. Financement des associations : 1 milliard d'euros .....	p 18
2.11. Aide médicale d'État (AME) : 0,7 milliard .....	p 19

## 3. D'autres économies possibles, non chiffrées

3.1. L'action extérieure .....	p 20
3.2. Conseil et contrôle de l'État .....	p 20
3.3. Culture et médias .....	p 21
3.4. Aides aux entreprises .....	p 22
3.5. L'Assemblée nationale et le Sénat .....	p 22
3.6. Solidarité et insertion .....	p 22
3.7. Sport et jeunesse .....	p 23
3.8. Opérateurs de l'État et commissions .....	p 23
3.9. Les « investissements d'avenir » .....	p 25
3.10. La perception de l'impôt .....	p 26

## Conclusion : ces 50 milliards d'euros d'économies qui ne sont qu'un début .....

p 28

**Les Études de Contribuables Associés #35** "50 milliards d'euros d'économies sur le budget 2018, c'est possible !" de Philippe Herlin, septembre 2017. **Directeur de la publication** : Claude Garrec - **Édition** : Jean-Baptiste Leon - **Mise en page** : Frédérique Simon  
**Infographies** : Guillaume Gaidot **Dessin** : Miège, Trez - **Crédit de couverture** : Fotolia - savoieleysse

# 1 - Le cadre de l'étude

## 1.1. L'urgence à agir

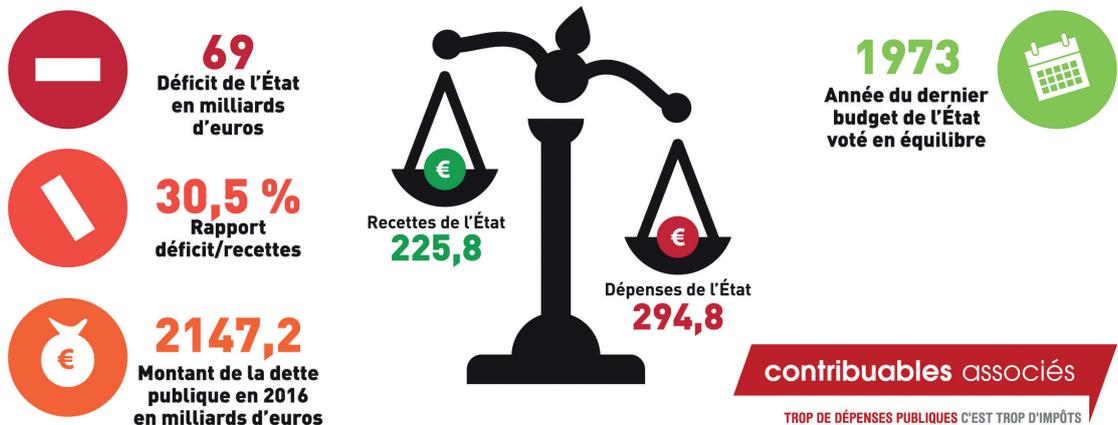
Pour l'année 2016, le déficit du budget de l'État s'est élevé à 3,3 % du PIB (3,4 % du PIB et 75,9 milliards d'euros en incluant les collectivités locales et la sécurité sociale), Michel Sapin l'a annoncé au mois de janvier. Et le ministre des Finances, celui d'aujourd'hui comme ceux d'hier, de reprendre à satiété dans les médias que « l'objectif des 3 % » sera atteint d'ici peu. C'est le principal chiffre qui est mis en avant. On cite moins le chiffre brut, 69 milliards d'euros tout de même, et surtout on occulte totalement son rapport aux recettes et aux dépenses. Car enfin, c'est de cette façon que n'importe quel budget est évalué, sauf manifestement pour l'État. Alors rappelons ces chiffres : les recettes s'établissent à 225,8 milliards d'euros, les dépenses à 294,8 milliards d'euros et donc le déficit à 69 milliards d'euros. Le rapport du déficit aux recettes (69/225,8) est donc de 30,5 %. C'est cela le vrai chiffre, et il est abyssal.

**Le vrai chiffre du déficit est abyssal.**

Car un déficit de 30,5 % signifie un budget complètement à la dérive, et cela aucun ministre des Finances n'ose le reconnaître. Imaginons une famille percevant 2 258 euros de revenus et dépensant 2 948 euros, soit 690 euros de déficit tous les mois : ça ne peut pas durer très longtemps. Ou une PME faisant 22,5 millions d'euros de ventes annuelles mais devant sortir de sa caisse 29,4 millions d'euros, soit 6,9 millions de pertes, ça ne dure pas très longtemps non plus. Mais pour l'État pas de problème : il est en déficit depuis 1974, date du premier budget voté en déséquilibre, et cela ne s'est jamais arrêté depuis. Cette politique laxiste, nous la payons par des impôts excessifs et par une dette publique de 2 147,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Son poids s'est temporairement stabilisé ces dernières années grâce à la baisse généralisée des taux d'intérêt, mais cela ne va pas durer tant cette baisse s'avère exceptionnelle.

### Les chiffres du déficit de l'État en 2016

Données en milliards d'euros



## 1.2. 2018, un nouveau départ ?

Les Français ont élu au mois de mai un nouveau président de la République et, en juin, 577 députés qui composent la nouvelle législature. Ceux-ci devront notamment voter le budget 2018 et y imprimer leurs priorités. Réduire la dépense publique doit faire partie de ces priorités. Il ne s'agit pas de « rigueur » comme on l'entend trop souvent, mais au contraire de desserrer les contraintes qui pèsent sur les particuliers et les entreprises afin de relancer la croissance et l'emploi. Si rigueur il y a, elle doit concerner l'État qui,

lui, n'a jamais fait l'effort d'équilibrer son budget depuis 40 ans.

Mais deux questions se posent immédiatement : est-ce possible ? Et ces coupes ne risquent-elles pas d'avoir un effet dépressif sur l'économie ? On entend souvent des observateurs remarquer, ou des députés déplorer qu'ils « *reconduisent 95 % du budget et décident sur seulement 5 %* ». Nous voudrions ici montrer que c'est faux. De larges économies sont possibles, sans que les Français en pâtissent.

## 1.3. Les « Bleus » et les « Jaunes »

Réduire la dépense publique, c'est possible et nous allons le montrer dans cette étude rédigée pour le premier budget que devra voter le nouveau pouvoir. C'est le champ de cette étude. Nous ne parlerons pas des réformes structurelles, qui sont évidemment nécessaires, urgentes même, mais qui nécessitent du temps pour être mises en place et encore un peu plus pour produire leurs effets. Nous n'aborderons pas le budget de la Sécurité sociale, qui

versée par l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Nous nous posons la question : que pourra faire le nouveau gouvernement pour dégager tout de suite des marges de manœuvre significatives sur le budget 2018 ?

**Les marges de manœuvre sont bien plus importantes qu'on ne le croit.**

Il s'agit, en quelque sorte, d'amorcer la machine à réformer, de montrer que l'État peut – enfin – faire des efforts, et d'offrir aux ménages et aux entreprises d'importantes réductions

de taxes et d'impôts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin de restaurer la confiance et de relancer l'économie. Les réformes structurelles ultérieures seront alors d'autant mieux acceptées.

Quelles sources d'information allons-nous utiliser ? Ce que l'on appelle les « Bleus » et les « Jaunes », c'est-à-dire les documents sur lesquels travaillent les députés et les sénateurs pour voter le budget. Les Bleus « *présentent l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique* » tandis que les Jaunes détaillent « *l'effort financier de l'État dans un domaine d'intervention donné, effort*

Les « Bleus » budgétaires présentent l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique.



doit, selon nous, d'abord faire l'objet de réformes plutôt que de coupes immédiates risquant de fragiliser des publics.

Nous ne traiterons pas non plus du budget des collectivités territoriales parce qu'il faut d'abord passer par une réforme du « mille-feuille institutionnel » afin d'engager les économies, même si nous en parlerons à travers leur dotation

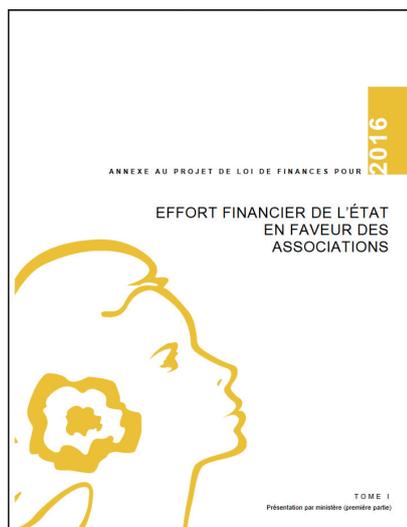
conduit de manière dispersée par plusieurs ministères ». C'est ce dont nous pouvons

disposer de plus détaillé. Jamais ce travail n'avait été réalisé, à notre connaissance.

On peut trouver ces documents sur le « Forum de la performance » du ministère du Budget à la page « Projet de loi de finances pour 2016 » (onglet « Documents budgétaires » puis « Lois, projets de lois et documents annexés par

année »). Nous étudions l'exercice 2016 parce qu'il est terminé et que les chiffres du déficit sont connus, nous venons d'en parler.

Ce que nous formulons ici, ce sont des propositions, que certains pourront trouver maximalistes, et nous sommes conscient qu'aucun candidat aujourd'hui ne pourrait endosser l'ensemble de ces coupes budgétaires. Mais il s'agit surtout de montrer que les marges de manœuvre sont bien plus importantes qu'on ne le croit. Et nous précisons à ce propos que nous ne prenons en compte ici que le budget de l'État, et que les dépenses publiques intègrent aussi la Sécurité sociale et les collectivités territoriales...



▲  
Les « Jaunes » budgétaires détaillent l'effort financier de l'État dans un domaine d'intervention donné, effort conduit de manière dispersée par plusieurs ministères.

## 1.4. Non prises en compte : les « dépenses fiscales »

Les niches fiscales ou les crédits d'impôt ne sont pas pris en compte ici, et ce pour une raison bien simple : leur suppression se traduirait instantanément par une ponction supplémentaire alors que l'objectif de ce plan d'économies consiste à faire le contraire. Bien sûr, il faut viser à la simplification et à la neutralité fiscale, ce qui doit conduire à la suppression de la plupart de ces dispositifs, mais cela doit être réalisé progressivement de façon à ne pas alourdir les taxes et impôts pesant sur les ménages et les entreprises.

Les Bleus et les Jaunes parlent de « dépenses fiscales », au sens où l'État ne perçoit qu'une partie de l'impôt, suite, précisément, à ces divers allègements et niches. On note, par exemple, 13,5 milliards d'euros de dépenses fiscales rattachées au programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » l'un des plus importants de l'État en termes de volume<sup>1</sup>. Malgré tous les doutes que l'on peut avoir sur l'efficacité de ces dispositifs,

les supprimer d'un trait de plume conduirait à augmenter la charge fiscale pesant sur les entreprises et les particuliers dans le secteur de l'immobilier, ce qui n'est pas envisageable. Notons entre parenthèses que cela ne se traduirait pas par 13,5 milliards d'euros de recettes supplémentaires, car si des dépenses prévues se feraient de toute façon, d'autres seraient abandonnées par

les particuliers et les entreprises suite à la disparition de la « carotte » fiscale. Quoi qu'il en soit, c'est progressivement, et dans le cadre d'une baisse générale des prélèvements obligatoires, qu'il faut éteindre ces dispositifs.

Un grand nombre de dispositifs obsolètes, inefficaces ou injustes.

Un rapport présente l'ensemble des dépenses fiscales de l'État, ce n'est ni un Bleu ni un Jaune mais on le trouve sur la même

page du « Projet de loi de finances pour 2016 » du « Forum de la performance », il s'agit du document « Évaluation des voies et moyens » (tome II). Ces dépenses fiscales sont ainsi présentées : « À des fins d'incitation économique ou d'équité sociale, les

(1) Jaune « Efficacité des dépenses fiscales en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de logements », p. 3

*règles d'imposition ont toujours connu des dérogations afin d'alléger la charge fiscale de certaines catégories de contribuables ou d'opérations. Ces régimes fiscaux dérogatoires représentent des charges pour le budget de l'État, au même titre que les dépenses budgétaires.* »<sup>2</sup> Le poids des dépenses fiscales dans le budget de l'État est déterminant puisqu'elles pèsent au total 83,3 milliards d'euros et concernent 449 dispositifs<sup>3</sup>!

On constate, par exemple, nous le verrons plus bas, que l'ensemble des politiques consacrées aux DOM-TOM s'élève à 14,4 milliards d'euros, mais qu'il faut rajouter à cette somme 3,9 milliards de dépenses fiscales. Les aides aux entreprises, que nous verrons aussi plus bas, proviennent

en fait surtout de ces dérogations qui se montent à 20,5 milliards d'euros<sup>4</sup>. On notera aussi que la rubrique « Solidarité, insertion et égalité des chances » cumule 13,3 milliards d'euros d'avantages fiscaux, qui se rajoutent donc aux 18 milliards d'euros de dépenses budgétaires proprement dites et que nous verrons ci-après.

Ces 83,3 milliards d'euros représentent pour l'État une perte de recettes. Assurément un grand nombre de ces dispositifs sont obsolètes, inefficaces ou injustes, et ils compliquent grandement le code des impôts. Au-delà, c'est leur principe même qu'il faut remettre en cause mais, nous le pensons, pas dès le premier budget, parce que nous n'avons pas pour objectif, dans cette étude, d'augmenter les impôts.

## 1.5. Non pris en compte : le coût des 35 heures

Évaluer le coût des 35 heures est devenu un casse-tête pour les économistes. Même le ministère des Finances s'y perd, c'est dire ! La Direction du budget a évalué ce coût entre « 11 et 13 milliards d'euros » par an depuis 2006 et à 12,8 milliards en 2013 dans un rapport d'enquête parlementaire du député PS du Doubs, Barbara Romagnan, sur « l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail » (décembre 2014). Ce calcul n'est cependant pas aisé à établir car, selon *Le Figaro*<sup>5</sup>, les allègements Fillon (22,8 milliards d'euros en 2013) ont absorbé progressivement

depuis 2003 toute une série de dispositifs, qui avaient pour objectif de réduire les charges sur les bas salaires (ristourne Juppé), puis d'accompagner le passage aux 35 heures (loi Robien en 1996, lois Aubry I et II en 1998 et 2000). À ce coût de 12,8 milliards d'euros, il faudrait ajouter celui de la défiscalisation des heures supplémentaires, mise en place par Sarkozy en 2007 et supprimée par Hollande en 2012.

En conséquence nous laissons ce problème de côté, il nécessite une remise à plat de l'ensemble des charges et allègements pesant sur le travail.

## 1.6. Non pris en compte : le régalien et l'éducation

Nous ne prenons pas en compte dans cette note les fonctions régaliennes. Bien sûr, toutes les actions bénéficiant d'argent public doivent, en permanence, chercher à améliorer leur productivité, mais le budget de la mission « Défense »<sup>6</sup> a déjà été largement sollicité depuis de nombreuses années

et chacun convient que, face aux nouvelles menaces, il faudra l'augmenter. Il en va de même pour les « Sécurités »<sup>7</sup> et la « Justice »<sup>8</sup>, les anciens combattants<sup>9</sup> et les missions concrètes du ministère de l'Intérieur sur le territoire comme la délivrance des visas ou l'organisation des élections<sup>10</sup>.

(2) « Évaluation des voies et moyens », tome II, p. 7

(3) Ibid. p. 15-16

(4) Ibid. ligne « Économie », p. 15-16

(5) « 35 heures : un coût budgétaire d'environ 12 milliards par an », 30.01.2015

(6) Bleu, 37,5 milliards d'euros

(7) Bleu, 12,3 milliards d'euros

(8) Bleu, 6,6 milliards d'euros

(9) Bleu « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

(10) Bleu « Administration générale et territoriale de l'État »

Il en va de même pour les missions « Enseignement scolaire »<sup>11</sup> et Recherche et enseignement supérieur<sup>12</sup>, peu susceptibles de coupes immédiates, mais qui nécessitent

de profondes réformes, ainsi que la mission « Santé »<sup>13</sup> dont la mise à plat ne peut qu'aller de pair avec celle de la Sécurité sociale.

## 1.7. Les charges de personnel

Pour prendre un autre angle d'attaque que les Bleus et les Jaunes, et ce sera la seule exception dans cette étude mais il importe d'y faire allusion, il faut signaler que le premier poste de dépense de l'État provient des salaires des fonctionnaires (39 %). En conséquence la diminution de leur nombre constitue une opportunité massive de baisser les dépenses publiques. Cependant, un plan de licenciement est impossible compte tenu de la sécurité de l'emploi dont ils bénéficient par leur statut. La seule solution qui apparaît, consiste donc à ne pas remplacer les départs à la retraite, en totalité ou en partie. L'inconvénient de cette méthode est sa lenteur à produire ses effets.

Premier poste  
de dépense  
de l'État :  
les salaires des  
fonctionnaires.

Nous voudrions ici en suggérer une autre : négocier le départ. Un fonctionnaire qui démissionnerait, et abandonnerait cette sécurité, toucherait en compensation un chèque de départ (ou tout ou partie d'un logement HLM, ce qui ne coûterait rien à l'État), et bénéficierait d'une formation professionnelle de son choix. Dans le cadre d'un redémarrage de l'économie qui deviendrait créatrice d'emplois, cette opportunité pourrait intéresser un grand nombre d'agents de la fonction publique. Par ailleurs, les nouvelles embauches devraient se faire sous statut de droit privé (à l'exception des agents des fonctions régaliennes que sont la défense, la police, la justice et la diplomatie).

(11) Bleu, 47,9 milliards d'euros

(12) Bleu, 25,7 milliards d'euros

(13) Bleu, 1,2 milliard d'euros

# 2- Les économies réalisables dès 2018

Voici les coupes budgétaires que nous avons identifiées, elles sont classées par ordre décroissant.



## 2.1. Les Aides personnalisées au logement (APL) : 15 milliards d'euros

La politique du logement dans le budget de l'État représente 17,9 milliards d'euros<sup>14</sup>. On ne touche pas au poste « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (1,4 milliard d'euros). Mais le poste principal, celui des Aides personnalisées au logement, les « APL », et qui pèse 15 milliards d'euros, peut être supprimé intégralement, sans léser les locataires, voyons comment.

Rappelons d'abord que la Cour des comptes dénonce régulièrement l'inefficacité de ces aides, notamment parce qu'elles poussent les loyers à la hausse : « Les effets redistributifs des aides sont pour partie annulés par des effets inflationnistes, l'augmentation de leur montant ayant pour conséquence une augmentation des loyers »<sup>15</sup>. Les bailleurs intègrent ces aides et augmentent leurs prix en conséquence. Citons encore la Cour des comptes : « En 2005, dans une autre étude de référence, Gabrielle Fack a estimé, en étudiant la réforme des aides au logement du début des années 1990, qu'un euro d'aide supplémentaire se traduisait par une augmentation de 78 centimes du loyer, laissant seulement 22 centimes au bénéficiaire. » 78 % des APL sont absorbées par les bailleurs, par un surloyer en quelque sorte !

30 % des bénéficiaires touchent davantage que le loyer qu'ils paient.

Signalons également que, selon le député PS du Val-d'Oise François Pupponi, qui est l'auteur d'un rapport parlementaire sur les aides au logement, 30 % des bénéficiaires touchent davantage que le loyer qu'ils paient ! La faute à un mode de calcul inefficent :

« La prise en compte du loyer, des revenus et de la composition familiale permet dans certains cas de financer jusqu'à 90 voire 95 % du loyer. À cela s'ajoute ce qu'on appelle le "forfait charges". Un forfait d'une cinquantaine d'euros pour tous qui conduit donc à cette aberration : des aides qui peuvent dépasser le loyer.<sup>16</sup> » D'autre

part, il révèle que le coût de gestion des APL par la CAF est de 800 millions d'euros par an. Il est temps d'arrêter les frais.

Cependant, arrêter de verser ces aides, sans rien faire d'autre, mettrait une grande partie des 6,5 millions de bénéficiaires dans la difficulté, les loyers ne baisseraient pas

(14) Bleu « Égalité des territoires et logement », p. 12

(15) « Les aides personnelles au logement », 16.09.2015, p. 60

(16) « APL: 30 % des bénéficiaires touchent davantage que le loyer qu'ils paient BFM » 25.01.2017

forcément automatiquement du montant des aides disparues. On touche ici aux problèmes de fond que connaît le logement en France : un foncier restrictif, un niveau de taxation qui décourage l'investissement locatif, et un laxisme complet concernant les locataires malhonnêtes qui ne payent pas leur loyer (il faut un an ou deux avant que la justice ne procède à l'expulsion). On estime le nombre de logements vides en France à 2,6 millions, dont 1 million en Île-de-France et en PACA, des régions très tendues. Pourquoi ces propriétaires refusent-ils les rentrées financières que leur procurerait leur bien, si ce n'est en raison de la peur de tomber sur un locataire indélicat ?

Dans ce cadre, il faudrait légiférer rapidement pour rétablir l'équilibre entre propriétaires et locataires et permettre

l'expulsion du mauvais payeur en trois mois maximum, avec l'obligation de payer toutes les dégradations éventuelles (et il faut aussi faire une loi anti-squatteurs). Rassurés, les propriétaires ne manqueraient alors pas l'occasion d'arrondir leurs fins de mois, et ce sont plusieurs centaines de milliers, voire plus d'un million de logements qui reviendraient sur le marché, faisant en cela baisser le prix des locations en vertu de la loi de l'offre et de la demande. L'effet de la disparition des APL serait alors effacé.

Dans le même temps, avec l'économie réalisée, on pourra augmenter les dispositifs à destination des personnes vulnérables cités plus haut et les porter de 1,4 milliard d'euros à 2 milliards ou plus, de façon à éviter aux personnes expulsées de se retrouver à la rue.



## 2.2. Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales : 7 milliards d'euros

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent plus de 99,7 milliards d'euros en 2016<sup>17</sup>. Ces transferts ont connu une hausse de 36,4 % - hors mesures de décentralisation - sur la période 2003-2014. Le rapport montre que « la hausse des dépenses des collectivités territoriales est principalement liée à la hausse des dépenses hors décentralisation, elle s'explique en particulier par celle des dépenses de personnel.<sup>18</sup> » L'excuse des collectivités locales, contraintes d'augmenter leur budget à cause des transferts de compétences de l'État, ne tient donc pas ! « Depuis 1980, hors impact de la décentralisation, les dépenses de fonctionnement ont été quasiment multipliées par trois en volume »<sup>19</sup>. Il faut stopper cette course folle.

Quelles sont les raisons profondes de cette augmentation inconsidérée des dépenses ?

Des dépenses  
de fonctionnement  
multipliées  
par trois.

Le rapport esquisse prudemment une réponse : « Ces données tendent à démontrer que les collectivités territoriales [en Europe] sont en moyenne plus associées à la conduite de grandes politiques nationales au sein de l'OCDE (éducation, affaires économiques) quand leur action semble en France plus orientée vers des politiques d'accompagnement (logement) et d'aménagement du territoire (équipements collectifs, protection de l'environnement, culture).<sup>20</sup> » En d'autres termes, au lieu de préparer l'avenir (éducation, économie), les collectivités territoriales françaises préfèrent verser dans le clientélisme (logement, équipements collectifs, embauche de personnel).

Historiquement en hausse constante, les transferts financiers de l'État ont été réduits pour la première fois en 2015. « En application de la loi de programmation des

(17) Jaune « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales » p. 23

(18) Ibid. p.7

(19) Ibid. p. 8

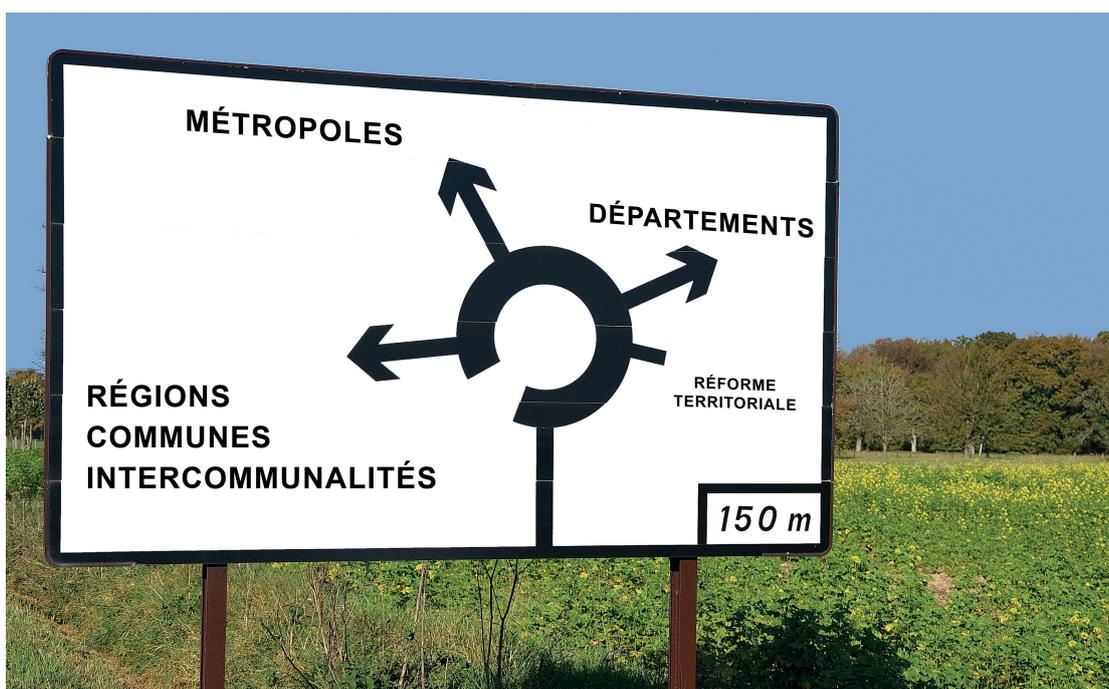
(20) Ibid. p. 21

*finances publiques pour la période 2014 - 2019, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont diminués de 3,4 milliards d'euros en 2015 et 3,5 milliards d'euros en 2016.<sup>21</sup> » Une bonne décision des gouvernements Ayrault et Valls, et qui doit être amplifiée. Lors du premier budget, on pourra multiplier ce chiffre par deux, soit 7 milliards d'euros. On pourra cette fois mettre largement à contribution les 3,8 milliards d'euros que l'État verse directement avec pour objectif d' « attribuer des ressources aux collectivités territoriales au moyen de critères objectifs et rationnels, tout en renforçant la péréquation, en œuvrant pour une intercommunalité plus intégrée et des dotations de péréquation plus efficaces.<sup>22</sup> » . Mais ce n'est pas le rôle de l'État d'adopter une politique interventionniste visant à*

*favoriser (en réalité obliger) les intercommunalités aux dépens de la libre administration des communes.*

*Pour éviter que les collectivités territoriales ne compensent en augmentant les taxes locales, on pourra imposer un gel de ces taxes, de façon à vraiment les obliger à tailler dans leurs dépenses excessives et clientélistes. On notera aussi que les différents mécanismes de la péréquation représentent 9,7 milliards d'euros<sup>23</sup> : basée sur un principe égalitariste et niveleur, les collectivités « riches » (c'est-à-dire qui ont réussi à attirer des activités économiques) versent une contribution aux collectivités « pauvres ». Il faudrait plutôt supprimer la péréquation de façon à mettre chaque collectivité devant ses responsabilités.*

► Historiquement en hausse constante, les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ont été réduits pour la première fois en 2015.



© Jeanmekeur - Fotolia



### 2.3. Régimes sociaux et de retraite : 5 milliards d'euros

6,3 milliards d'euros du budget de l'État sont consacrés au paiement de retraites de certaines entreprises publiques. « Les régimes de retraite subventionnés par la mission "Régimes sociaux et de retraite" sont pour la plupart anciens et antérieurs

à la création de la Sécurité sociale. Leurs caractéristiques démographiques sont proches et notamment marquées par un fort déséquilibre cotisants / pensionnés. Ce déséquilibre est maximal pour des régimes fermés comme celui des mines ou de la

(21) Ibid. p. 27

(22) Bleu « Relations avec les collectivités territoriales », p. 8

(23) Jaune « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales », p. 115

*SEITA. Il est encore très important dans les régimes des marins, des agents SNCF ou bien de la RATP. Ces régimes sont donc dans l'impossibilité de s'autofinancer et doivent faire appel à la solidarité nationale pour compenser l'impact de leur rapport démographique. »<sup>24</sup>*

Il nous semble tout à fait anormal qu'il en soit ainsi, ce n'est pas la mission de l'État, et les Français n'ont pas à payer une sur-retraite à telle ou telle corporation. En conséquence ces régimes doivent être repris par les entreprises concernées, avec ce que cela implique comme réformes (passer l'âge de la retraite des cheminots de 50-52 ans à 62 ans, baisse des pensions), et en partie rebasculés dans le régime général. Ne resteraient que les mineurs (les mines ne sont plus en exploitation) et la SEITA (l'entreprise des tabacs et allumettes a été revendue), ce qui permet au final une économie de 5 milliards d'euros.

Ouvrons une parenthèse sur la SNCF. Cette entreprise réalise, en France, 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Une moitié provient de la vente des billets, l'autre de subventions des régions (pour les TER) et de l'État, qui ne peuvent pas faire l'objet de coupes significatives dès la première année

(on notera tout de même 2,4 milliards d'euros pour les « Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires »<sup>25</sup>, c'est beaucoup). La SNCF coûte donc aux Français 10 + 3,2 (coût des retraites) soit 13,2 milliards d'euros par an, qu'ils prennent le train ou non... Tout cela pour un service unanimement reconnu comme étant de mauvaise qualité concernant les TER et correct pour les TGV, mais coûteux pour le client, et avec une politique tarifaire incompréhensible. Évidemment, réincorporer le système de retraite dans l'entreprise, comme nous le préconisons, va dans un premier temps dégrader encore plus la situation financière de la SNCF. Mais il faut en passer par là pour l'obliger à se réformer en profondeur, notamment en ce qui concerne la retraite des cheminots,

qu'il faudrait repousser progressivement de 50 à 52 ans, comme aujourd'hui, à 62 ans, et dont il faudrait baisser le niveau des pensions, très avantageuses aujourd'hui. En vertu de directives européennes, la SNCF devra ouvrir ses lignes TGV à la concurrence à partir de 2020, puis ses lignes sous contrat de service public (TER et Intercités) à partir de 2023. Saisissons cette opportunité pour restructurer en profondeur le transport ferroviaire en France. Il est grand temps<sup>26</sup> !

## Les Français n'ont pas à payer une sur-retraite à tel ou tel.



(24) Bleu « Régimes sociaux et de retraite », p. 8 et 10

(25) Bleu « Écologie, développement et mobilité durables », p. 50

(26) On signale le numéro spécial « SNCF ça déraile ! » des *Enquêtes du contribuable* (juillet 2015)



## 2.4. Lutte contre le changement climatique : 3,8 milliards d'euros

La lutte contre le changement climatique coûte cher ! « À périmètre constant, l'ensemble des dépenses budgétaires attribuées à la politique de l'État en termes de lutte contre le changement climatique s'élèvent à 1 831 millions d'euros en AE [autorisations d'engagement] en 2015 et l'ensemble des dépenses fiscales à 1 924 millions d'euros »<sup>27</sup>, soit 3,7 milliards d'euros.

Mais à cela il faut rajouter « *Le programme Investissements d'Avenir [qui] participe au financement de la politique climatique dans des proportions très importantes : environ 1 milliard d'euros a été engagé en moyenne annuelle entre 2012 et 2014 dans des projets thématiques contribuant directement à la politique climatique.* »<sup>28</sup>

Ainsi que « *la politique climatique [qui] s'appuie également sur des affectations de ressources, dont une partie finance spécifiquement des actions participant à la politique d'atténuation du changement climatique, sans transiter par le budget général de l'État.* » à hauteur de 999 millions d'euros. Soit un total de 5,7 milliards d'euros (3,7 + 1 + 1). Tout cet argent sert à abonder des organismes d'État et des partenaires privés, ce qui doit faire la part belle au capitalisme de connivence.

Ouvrons d'ailleurs une parenthèse sur le « capitalisme de connivence », puisque le secteur de l'écologie en est certainement l'un des terrains de jeu favoris. L'expression vient de l'anglais *crony capitalism* et il désigne la collusion entre l'État et les

grandes entreprises. Ce capitalisme de copinage est particulièrement développé en France où les hauts fonctionnaires et les membres des cabinets ministériels sont régulièrement parachutés à la direction de grandes entreprises, et où ils peuvent faire valoir leur connaissance des arcanes de l'administration. Les éoliennes constituent un domaine propice : les nouvelles constructions sont d'abord guidées par la chasse aux subventions, car, sans elles, le procédé n'est pas rentable. « Convaincre » les maires d'accepter l'implantation est un passage obligé, et de nombreuses affaires de corruption ont révélé que la ligne jaune avait souvent été franchie... De belles fortunes se constituent ainsi grâce à de l'argent public et à des pratiques parfois condamnables.

**Le secteur de l'écologie est propice au capitalisme de connivence.**

Ce n'est pas l'objet de cette étude, mais signalons tout de même qu'il n'y a, en France, aucun débat sur le « réchauffement climatique » et sa présumée origine anthropique. Ceci dit, avec son parc électronucléaire, la France est nettement en avance sur tous les autres pays pour ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub> : il n'y a donc pas de justification à se saigner de presque 6 milliards d'euros pour cette politique. On peut donc couper les financements relevant des investissements d'avenir (1 milliard), des affectations de ressources (1 milliard) et diviser par deux le budget affecté à cette politique (1,8 milliard), soit une économie totale de 3,8 milliards d'euros.



## 2.5. Aides à l'emploi : 3,5 milliards d'euros

11 milliards d'euros sont consacrés à la politique de l'aide à l'emploi, pour les résultats déplorables que l'on connaît. À un moment,

il faut se poser des questions et changer de paradigme : ce n'est pas l'argent public qui crée l'emploi, ce sont les entreprises privées ;

(27) Jaune « Lutte contre le changement climatique », p. 14

(28) Ibid. p. 15

en conséquence faisons en sorte de diminuer les impôts pesant sur elles, et cela passe par une diminution des dépenses publiques, dont celles du ministère du Travail.

### Plusieurs programmes nous semblent pouvoir être aisément annulables :

- 2 130 millions d'euros pour les emplois aidés<sup>29</sup> dont l'inutilité est patente. Simple-ment destinés à faire baisser les chiffres du chômage, ils n'offrent que rarement une compétence professionnelle, et le taux de retour à l'emploi des publics concernés est au plus bas.
- 605 millions d'euros pour les « *anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi* »<sup>30</sup>, dont le fameux « *contrat de génération* » de François Hollande, qui aura donné très peu de résultat.
- 886 millions d'euros qui servent à « *soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire [...] notamment dans les zones rurales et les quartiers dits « sensibles* »<sup>31</sup>. Il s'agit de saupoudrage de subventions et d'exonérations.



On parvient ainsi à une économie totale de :  $2\,130 + 605 + 886 = 3\,621$  millions d'euros. Une analyse plus fine que ne permettent les Bleus conduirait à sauver quelques programmes utiles ou à destination de publics en difficulté ; on peut arrondir à 3,5 milliards d'euros. Inversement, on ne touche pas au reste, même s'il y aurait à redire, mais cela nécessiterait une étude plus approfondie.

Signalons par ailleurs que le ministère du Travail verse 1,5 milliard d'euros à Pôle emploi, mais que celui-ci touche au total 5 milliards d'euros, via d'autres financements, et que c'est en augmentation (4 milliards en 2013, 5 aujourd'hui). « *La fusion de 2008 [entre Assedic et l'ANPE qui a donné naissance à Pôle emploi] s'est accompagnée de coûts croissants, notamment du point de vue salarial* », dénonce la Cour des comptes. Lorsque l'on sait que seul un chômeur sur huit trouve du travail grâce à Pôle emploi, il y a sans doute des économies à faire. Par exemple, il faut réfléchir à une privatisation et à la mise en concurrence.



## 2.6. Politique de la ville : 3,1 milliards d'euros

La « politique de la ville » constitue sans doute le pire échec des politiques publiques. En 40 ans, des dizaines de milliards d'euros ont été injectés dans la réhabilitation des « quartiers » sans résultats réels. Délinquance, violences urbaines, règlements de compte, viols, dealers, trafic d'armes, pouponnières d'islamistes... continuent de régner et de s'étendre. Depuis la création du ministère de la Ville en 1990, les plans s'accumulent (Delebarre en 1991, Tapie en 1992, Raoult en 1995, Bartolone en 1998... Vallaud-Belkacem en 2014) sans endiguer la montée de la délinquance. Les discours idéologiques (« mixité sociale », « lutte contre les inégalités », « vivre-ensemble »)

### Le pire échec des politiques publiques.

se fracassent sur le mur des réalités. On sait au fond de quoi il retourne. Il s'agit de clientélisme, d'acheter la paix des quartiers. Mais cette politique collectiviste est un véritable tonneau des Danaïdes, il est temps de dire stop et de tout remettre à plat, et d'effectuer des coupes sévères dans ces crédits largement gaspillés<sup>32</sup>.

La « politique de la ville » coûte 4,5 milliards d'euros<sup>33</sup> en 2016. Des crédits peuvent être gardés : gendarmerie (241 millions d'euros), enseignement 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré (651 millions d'euros et 524 millions d'euros) soit 1,4 milliard au total. Ce qui permet une économie finale des deux tiers, soit 3,1 milliards (4,5 – 1,4).

(29) Bleu « Travail », p. 56

(30) Ibid. p. 107

(31) Ibid. p. 124

(32) On signale le dossier spécial des *Enquêtes du contribuable* : « Politique de la ville, les racines du mal » (janvier 2016)

(33) Jaune « Ville », p. 69, 70



## 2.7. Aide publique au développement : 3,1 milliards d'euros

2 milliards d'euros sont consacrés à l'aide aux pays en développement<sup>34</sup>. Nous considérons qu'il faut remettre globalement en cause cette action. Le développement économique ne passe pas par l'aide étrangère, cela ne s'est jamais vu. Il passe par la liberté du commerce, le respect du droit de propriété et des contrats. Si ces conditions ne sont pas remplies, tout l'argent déversé finira dans les sables. Comme le dit la formule, l'aide aux pays en développement consiste à « *prendre l'argent aux pauvres des pays riches pour le donner aux riches des pays pauvres* ». Ce n'est même pas caricatural.

De plus les objectifs sont pour le moins flous, comme en témoigne par exemple cette prose : « *La France met en œuvre, par le biais de sa participation à des institutions multilatérales de développement, telles que les banques et les fonds de développement, une aide économique et financière*

*pour les pays en développement, afin de les accompagner dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet de l'ONU fin septembre 2015 et qui complètent les OMD en tant qu'objectifs mobilisateurs pour la communauté internationale et les pays pour le développement.* »<sup>35</sup>

L'action de la France dans ce domaine passe en grande partie par l'Agence Française de Développement (AFD) qui réalise des prêts d'un montant d'environ 10 milliards d'euros tous les ans. Il faut s'acheminer vers sa fermeture.

Les Jaunes agrègent plus de choses que les Bleus, avec des données provenant d'autres ministères (vie étudiante, sport, jeunesse, droit d'asile). Ces dépenses



s'élèvent au total à 4,7 milliards<sup>36</sup>. Dans cet ensemble, on peut garder les « *prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France* » (330 millions d'euros). Si un certain nombre de ces actions présentent un intérêt en termes d'influence et de rayonnement international, elles seront reversées dans l'Action extérieure, qui relève directement de l'influence de la France à l'international et passe par son réseau diplomatique.

**Prendre l'argent  
aux pauvres  
des pays riches  
pour le donner  
aux riches  
des pays pauvres.**

**On peut donc faire 2 milliards d'euros d'économies indiquées dans le Bleu, et rajouter :**

- « *Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers* » (400 millions d'euros).
- « *Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France* » (737 millions d'euros).

**Soit 2 milliards + 400 + 737 =  
3,1 milliards d'euros d'économies.**

(34) Bleu « Aide publique au développement », p. 8

(35) Ibid. p. 29

(36) Jaune « Politique française en faveur du développement », p. 39



## 2.8. Politique de l'immigration : 2,3 milliards d'euros

La «politique de l'immigration» s'élève à 4,6 milliards d'euros<sup>37</sup>. Elle concerne concrètement « *la maîtrise des flux migratoires, l'intégration des personnes immigrées en situation régulière et la garantie de l'exercice du droit d'asile pour les personnes sollicitant la protection de notre pays.* » Il s'agit des dépenses effectuées par l'État pour ces missions précises, on ne parle pas ici du coût de l'immigration, qui concerne un ensemble de dépenses beaucoup plus vaste (éducation, logement, aides sociales, etc.), et qui a été estimé par Jean-Paul Gourévitch à 17 milliards d'euros<sup>38</sup>.

On compte en France environ 200 000 entrées légales tous les ans. Pour un pays qui connaît un chômage massif, on peut considérer qu'un tel chiffre est largement exagéré. Il faudrait se fixer comme objectif, la première année, de le diviser par deux et, d'autre part, de raccourcir considérablement les délais d'examen des demandes d'asile, ce qui au passage permettra de diminuer nettement l'immigration illégale. Cette diminution de moitié du nombre d'entrées sur le territoire permettrait de réaliser une économie de 50 % sur ce budget, soit 2,3 milliards d'euros.



## 2.9. DOM-TOM : 2 milliards d'euros

L'ensemble des politiques consacrées à l'outre-mer s'élève à 14,4 milliards d'euros<sup>39</sup> (+3,9 milliards de dépenses fiscales, voir plus haut), les DOM-TOM sont complètement sous perfusion de l'argent public.

L'information est difficile à trouver, mais selon un article du *Figaro* de 2009, qui fait parler Éric Doligé, alors sénateur UMP rapporteur du budget de l'outre-mer, « *la facture des mesures spécifiques à l'outre-mer tourne autour des 7 milliards d'euros* »<sup>40</sup>. Autrement dit, si les DOM-TOM consommaient autant de subsides publics que les autres départements français, ils ne coûteraient que 7,4 milliards et non pas 14,4 milliards. Il y a donc 7 milliards de sur-dépenses.

Dans cette somme, signalons notamment que les avantages particuliers accordés aux fonctionnaires travaillant ou résidant

dans les DOM-TOM s'élèvent à 1,5 milliard d'euros...

Il faut sortir de cette logique, il faut résolument s'engager sur une baisse des dépenses publiques.

Les explications des différents programmes proposées dans le Jaune sont insuffisamment détaillées pour clairement identifier les coupes possibles. On note tout de même 797 millions d'euros pour l'aide au logement<sup>41</sup> qui finance l'allocation de logement familiale et l'allocation de logement social, donc en plus des APL... 1,6 milliard d'euros de « concours spécifiques et administration »<sup>42</sup>

qui sont des crédits qui se rajoutent à la dotation générale de décentralisation, ou 1,3 milliard d'euros d'aides à l'emploi<sup>43</sup>.

Il ne devrait pas être compliqué d'y trouver 2 milliards d'euros d'économies.

**Les DOM-TOM  
coûtent  
plus cher  
que les autres  
départements  
français.**

(37) Jaune « Politique française de l'immigration et de l'intégration », p. 35

(38) « L'immigration en France : dépenses, recettes, investissements, rentabilité », *Les Études de Contribuables Associés*, n° 27, novembre 2012

(39) Jaune « Outre-mer », p. 237-239

(40) « L'outre-mer coûte près de sept milliards à l'État », *Le Figaro* 11.02.2009

(41) Ibid. p. 252

(42) Ibid. p. 262

(43) Ibid. p. 259



## 2.10. Financement des associations : 1 milliard d'euros

Les associations en France vivent largement de l'argent public<sup>44</sup>. Concernant le budget de l'État, en 2014, 29 377 subventions ont été versées à des structures associatives<sup>45</sup>. Au total, les aides publiques représentent près de 2,1 milliards d'euros. Le montant moyen par attribution est proche de 71 500 euros, le montant médian est, quant à lui, égal à 5 000 euros (c'est-à-dire la moitié des subventions a un montant inférieur ou égal à 5 000 euros). Pour ces 29 377 subventions, le rapport n'indique pas le nombre d'associations qui ont déposé une demande de subvention (100 000 ou plus ?), mais on imagine la quantité de travail et le nombre de fonctionnaires que cela mobilise...

Presque les deux tiers des attributions (61 %) sont de montants inférieurs à 10 000 euros, presque les trois quarts (73,6 %) pour des montants inférieurs à 20 000 euros. On devrait supprimer (sauf exception) les subventions inférieures à 20 000 euros, l'État n'a pas à s'occuper de montants aussi faibles, c'est ridicule, ces demandes doivent être traitées exclusivement au niveau local. Les associations devront compenser avec des ressources propres, dans la mesure où elles répondent à un besoin réel. Et les baisses d'impôts et de taxes permises par ces mesures d'économies permettront de baisser les charges de toutes les organisations, y compris les associations, et de rendre du pouvoir d'achat aux Français, qui pourront ainsi augmenter leur aide aux associations.

La suppression des subventions inférieures

à 20 000 euros n'apporterait cependant qu'une économie limitée (104 millions d'euros). Il faut aussi s'intéresser aux subventions de montants plus importants. Le rapport donne les 15 plus grosses<sup>46</sup> et les économies sont possibles : 88 millions d'euros pour l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) dont l'inefficacité chronique est régulièrement dénoncée ; 27 millions d'euros pour l'EPAF (association Éducation Plein Air Finances) qui paye des vacances aux fonctionnaires du ministère des Finances, qui font partie des mieux payés de la fonction publique ; 25 millions d'euros pour l'ALPAF qui s'occupe du logement des fonctionnaires du ministère des Finances ; 25 millions d'euros pour la Ligue de l'enseignement (on dépense assez dans l'Éducation nationale), 17 millions d'euros pour le FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) ; 12 millions d'euros pour Canal France International (financement de médias du Sud) ; 9 millions d'euros pour la Fondation d'Aguesseau (logement des personnels du ministère de la Justice). On constate que sur les 15 plus importantes subventions, la moitié d'entre elles (7) apparaissent totalement injustifiées ! Il y a de larges économies à faire.

En montant des subventions, les trois ministères qui arrivent en tête sont le Travail (22,49 %), la Culture (19,82 %) et l'Éducation (19,32 %)<sup>47</sup>. Concernant le premier, on est dans le « traitement social du chômage » sur lequel prospère, manifestement, un grand nombre d'associations. Pour l'Éducation, la collectivité nationale dépense déjà assez, il faut au contraire se recentrer sur les enseignements fondamentaux, ce qui permettra d'autant mieux de réaliser des économies. Sur la culture, des économies sont aussi possibles. On peut prévoir au total de faire une économie de 50 %, soit 1 milliard d'euros.

27 millions d'euros pour l'association EPAF (Éducation Plein Air Finances) qui paye des vacances aux fonctionnaires du ministère des Finances.



(44) On consultera le numéro spécial des *Enquêtes du contribuable* « Associations, comment elles vivent de l'argent public », janvier 2015

(45) Jaune « Effort financier de l'État en faveur des associations », tome I, p. 10

(46) Ibid. p. 11

(47) Ibid. p. 12



## 2.11. Aide médicale d'État (AME) : 0,7 milliard

On retrouve dans le Jaune « Bilan des relations financières entre l'État et la protection sociale » des postes dont nous avons déjà parlé (APL, retraites SNCF), mais aussi l'Aide médicale d'État, à destination des clandestins, d'un montant de 700 millions d'euros<sup>48</sup>. Tous les malades sur le territoire national doivent

être soignés, bien entendu, mais l'AME ouvre des droits qui attirent des requérants, poussent à la consommation ou au trafic, offre des opportunités pour profiter de traitements médicaux gratuits. Ce dispositif a été maintes fois dénoncé, mais son montant augmente tous les ans. À supprimer donc.

### Tableau récapitulatif

Récapitulons l'ensemble des coupes budgétaires qui sont réalisables dès le premier budget du nouvel exécutif.

#### ■ Les coupes budgétaires possibles dès 2018

Postes	Milliards d'euros
Les Aides personnalisées au logement (APL)	15
Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	7
Régimes sociaux et de retraite	5
Lutte contre le changement climatique	3,8
Aides à l'emploi	3,5
Politique de la ville	3,1
Aide publique au développement	3,1
Politique de l'immigration	2,3
DOM-TOM	2
Financement des associations	1
Aide médicale d'État (AME)	0,7
<b>Total</b>	<b>46,5</b>

46,5 milliards d'économies dès le premier budget de l'État, que l'on pourra arrondir à 50 avec les économies listées ci-après mais plus difficiles à chiffrer, voilà de quoi à la fois réduire le déficit et provoquer un « choc fiscal » capable de relancer l'économie française. Et bien sûr, l'effort doit ensuite se poursuivre avec des réformes de structure qui, elles, apporteront des économies dans les années qui suivent, et qui concerneront, en plus, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales.

Notons que l'on pourrait aussi rajouter une économie de 21 milliards d'euros d'un coup en sortant de l'Union européenne : « *Le prélèvement sur recettes au profit de*

*l'Union européenne (PSR-UE) devrait s'élever, en 2016, à 21,51 milliards d'euros, soit une augmentation de +3,7 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2015 (+767 millions d'euros).* »<sup>49</sup> Mais une telle décision ne peut être réduite à une simple économie budgétaire, il s'agit d'abord d'une décision politique fondamentale, avec d'importantes conséquences économiques, le Brexit le montre bien. Et puis notons que la France récupère 12 milliards d'euros de l'UE, à travers la PAC (Politique agricole commune) notamment. Le solde (l'économie réelle) est en réalité de 9 milliards d'euros (21-12). Au moins faudrait-il que la France exige un fonctionnement moins coûteux de l'UE.

(48) p. 6

(49) Jaune « Relations financières avec l'Union européenne », p. 5

# 3-D'autres économies possibles, non chiffrées

Les informations ci-après, tirées essentiellement des « Bleus », ne sont pas suffisamment précises pour identifier clairement des coupes budgétaires, et certaines sont déjà comptabilisées dans l'analyse ci-dessus. Nous ne les chiffrons donc pas, mais elles permettent néanmoins d'identifier d'autres sources possibles d'économies.



## 3.1. L'action extérieure

La France dépense 904 millions d'euros en « contributions internationales », ce qui inclut notamment les « opérations de maintien de la paix » pour 505 millions d'euros (MONIUSCO en République démocratique du Congo, FINUL au Liban, etc.), 398 millions d'euros de cotisations diverses à l'ONU (124 millions d'euros), l'OTAN (32 millions d'euros), l'OCDE (20 millions d'euros), etc.<sup>50</sup> On ne prend pas en compte ici les interventions de la France au Mali, etc., qui relèvent du ministère de la Défense. Il

s'agit d'une dépense importante mais difficilement compressible ; elle est liée à la place de la France à l'ONU (l'une des cinq grandes puissances permanentes). Ceci dit, les organisations internationales doivent aussi faire des efforts d'économie, et la France pourrait utiliser son poids pour les y obliger.

Le réseau diplomatique de la France coûte 616 millions d'euros<sup>51</sup>, hors dépenses de personnel. C'est l'un des plus grands du monde, des économies sont possibles.



## 3.2. Conseil et contrôle de l'État

622 millions d'euros sont consacrés à ces missions<sup>52</sup>, parmi lesquelles on compte le CESE (Conseil économique, social et environnemental) pour 39 millions d'euros et dont l'utilité est plus que douteuse. Mais aussi, signalons-le, 156 millions d'euros pour les tribunaux administratifs et 50 millions d'euros pour les cours administratives d'appel. On rappelle que la justice administrative est une spécificité française. Il y a sans doute une belle économie à faire.

**L'utilité du Conseil économique, social et environnemental est plus que douteuse.**

Par ailleurs, l'administration qui soutient l'action du gouvernement coûte 1,2 milliard d'euros<sup>53</sup>. La « Coordination du travail gouvernemental » nécessite 87 millions d'euros, la « Modernisation de l'action publique » 61 millions d'euros, le « Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » 85 millions d'euros, les « Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » 474 millions d'euros... N'y a-t-il pas des économies à faire ?

(50) Bleu « Action extérieure de l'État », p. 63

(51) Ibid. p. 76

(52) Bleu « Conseil et contrôle de l'État », p. 15

(53) Bleu « Direction de l'action du Gouvernement », p. 11



### 3.3. Culture et médias

Le patrimoine est une mission première de l'État, il n'y a rien à dire, mais ce n'est pas tout à fait le cas pour la création artistique, selon nous<sup>54</sup>. Dans ce domaine, l'indicateur prioritaire, mais pas exclusif, doit être le taux de ressources propres (ce qui traduit l'intérêt du public et des mécènes). On notera ainsi que l'Opéra de Paris a su monter son taux de ressources propres, en quelques années, de 45 à 55 %, ce qui a permis une baisse de sa subvention, un exemple à suivre.

Pourquoi ne pas découper et privatiser France 3 pour en faire de véritables chaînes représentatives de la richesse et de la diversité des régions ?



On notera aussi que le ministère de la Culture possède des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ; cela ne fait-il pas doublon avec les régions ? Il faut déconcentrer, faire davantage confiance à l'échelon local, mieux à même d'avoir une meilleure perception de la réalité. Par exemple le ministère doit-il encore contribuer à la moitié du budget des FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) ? Dans le même domaine, quelle utilité y a-t-il à financer le FNAC (Fonds national d'art contemporain), une immense réserve qui ne montre jamais ses œuvres (d'un budget égal à la totalité de ce que dépense le ministère pour les FRAC), et qui ressemble plutôt à du « capitalisme de connivence » avec quelques galeries parisiennes ; ce

qui au demeurant n'incite pas celles-ci à chercher des clients à l'étranger et explique en partie le retard d'internationalisation de l'art contemporain français ?

Dans le domaine des médias, on note 127 millions d'euros pour l'AFP<sup>55</sup> ; n'y a-t-il pas des économies à réaliser ? Pour les aides directes à la presse, on trouve le chiffre de 128 millions d'euros, mais le chiffre réel est supérieur, il se monte à 400 millions d'euros<sup>56</sup>. Cependant, la diminution de ces aides devrait obligatoirement passer par la libéralisation du secteur de l'imprimerie, aux mains de la très archaïque CGT du Livre, ce qui génère des coûts d'impression très élevés (les quotidiens français sont, au numéro, deux fois plus chers que leurs congénères allemands, italiens ou anglais).

La Bibliothèque nationale de France (BNF) coûte 206 millions d'euros tous les ans... en partie à cause d'un vice de conception (les livres dans les tours et les lecteurs au centre, alors que toutes les bibliothèques font le contraire). N'y aurait-il pas moyen de revenir sur cette erreur (les livres dans un bâtiment à la place du jardin central et les tours louées à des entreprises) ?

Par ailleurs on note 29 millions d'euros d'aides aux radios associatives (quelle justification ?) et 40 millions d'euros d'aide à France Télévisions (la redevance ne suffit pas ?). Parlons de la redevance justement, une taxe qui rapporte plus de 4 milliards d'euros. L'audiovisuel public reçoit 3,8 milliards d'euros, dont 2,5 pour France Télévisions.

N'y a-t-il pas, là encore, des économies à faire ? Certainement. Quel intérêt à garder France 24 dont l'audience est très faible ? Ne faudrait-il pas mieux découper et privatiser France 3 pour en faire de véritables chaînes représentatives de la richesse et de la diversité des régions ?

(54) Bleu « Culture »

(55) Bleu « Médias, livre et industries culturelles », p. 13

(56) « Aides à la presse : qui touche le plus ? », Le Monde 06.05.2014



### 3.4. Aides aux entreprises

1,6 milliard d'euros est dépensé dans l'action économique par l'État<sup>57</sup>. « *La mission Économie a pour objectif de favoriser la mise en place d'un environnement propice à une croissance durable et équilibrée de l'économie française.* » Les aides aux entreprises sont, en France, un maquis inextricable, dans lequel chaque collectivité territoriale a ses règles, qui se rajoutent à celles de l'État. On estime, au niveau national, qu'elles se montent à 110 milliards d'euros<sup>58</sup> : il s'agit surtout de « dépenses fiscales » (crédits d'impôts, niches diverses) et d'aides directes des collectivités territoriales, que nous ne prenons pas en

compte ici. L'objectif doit être la suppression de ces aides, les économies réalisées étant reversées aux entreprises sous forme de baisses de taxes et d'impôts pour toutes sans distinction.

Dans cette mission on trouve aussi l'INSEE, l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui coûte 437 millions d'euros par an<sup>59</sup>. Il y a sans doute des économies à faire. Pourquoi la télédéclaration et l'informatisation n'ont pas permis de diminuer les coûts de collecte d'informations auprès des entreprises ?



### 3.5. L'Assemblée nationale et le Sénat

L'Assemblée nationale coûte 517 millions d'euros, le Sénat 323 millions d'euros, l'Élysée 100 millions d'euros<sup>60</sup>, il y a des économies à faire. Par exemple, en supprimant la « réserve parlementaire » des députés et des sénateurs (140 millions d'euros), La Chaîne parlementaire (35 millions d'euros) et Public

Sénat (19 millions d'euros) à l'audience confidentielle, soit autant de moins à verser pour l'État. À terme, la modération salariale des fonctionnaires attachés aux deux assemblées, la diminution du nombre d'élus et d'un certain nombre de leurs avantages (retraites) généreraient des économies significatives.



### 3.6. Solidarité et insertion

Les politiques relevant de la « solidarité, de l'insertion et de l'égalité des chances » coûtent 18 milliards d'euros à la collectivité<sup>61</sup>. Dans ce domaine il y a d'abord et avant tout la Sécurité sociale (500 milliards d'euros de budget), mais nous ne l'abordons pas dans cette étude. D'ailleurs posons-nous cette question : ces politiques ne devraient-elles pas relever intégralement de la « Sécu » ?, est-ce la mission de l'État d'intervenir dans ce domaine ?

On y trouve quelques grosses masses budgétaires comme l'AAH, l'allocation aux adultes handicapés (8,5 milliards d'euros<sup>62</sup>), la prime d'activité (4,3 milliards d'euros), mais aussi 2,7 milliards d'euros pour l'« incitation à l'activité professionnelle » qui consiste essentiellement dans le finance-

ment des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et qui sont réservés aux personnes en situation de handicap. Ne faut-il pas s'interroger sur l'efficacité réelle de ce dispositif, n'y a-t-il pas des solutions impliquant le secteur privé qui permettraient de rendre un meilleur service pour un moindre coût ?

On signalera 552 millions d'euros pour la prime de Noël, une mesure parfaitement démagogique prise en 1998 et jamais remise en cause depuis. Ou encore 598 millions pour le financement des agences régionales de santé (ARS). Mais à quoi servent ces organismes ? Le réseau des hôpitaux publics ne suffit-il pas ? Et les services de santé des régions ? Et pourquoi ces agences, qui n'ont qu'un rôle de coordination, coûtent-elles si cher ?

(57) Bleu « Economie », p. 11, 13

(58) Voir « Le grand scandale des aides aux entreprises », *Les Enquêtes du contribuable* mai 2015

(59) Ibid. p. 108

(60) Bleus : Pouvoirs publics p. 8

(61) Bleu : Solidarité, insertion et égalité des chances p. 9

(62) Ibid. p.13

À titre d'information, mais il faudrait creuser la question, on signalera les 637 millions d'euros consacrés à la « protection juridique des majeurs ». Selon le rapport, « les mesures de protection juridique des majeurs, prononcées par le juge des tutelles, concernent les personnes qui ne sont pas en mesure de pourvoir à leurs intérêts en raison d'une altéra-

tion médicalement constatée de leurs facultés mentales ou corporelles de nature à empêcher l'expression de leur volonté. La personne chargée d'exécuter la mesure de protection peut être un membre de la famille de la personne protégée ou un mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM). »<sup>63</sup> Pourquoi ce dispositif est-il aussi coûteux ?



### 3.7. Sport et jeunesse

615 millions d'euros sont consacrés à cette action<sup>64</sup>. On notera 169 millions d'euros consacrés au « développement du sport de haut niveau » ou encore 27 millions d'euros pour la « promotion des métiers du sport ». On signalera que le Centre national pour le développement du sport (CNDS<sup>65</sup>) bénéficie de 260 millions d'euros de recettes (par des prélèvements sur les jeux sportifs), pour verser des subventions diverses... Un budget plus de dix fois supérieur à l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance), dont l'utilité semble, par contre, nettement mieux démontrée. Il y a des économies à faire.

Beaucoup de subventions sont versées, nous avons déjà évoqué ce sujet plus haut. 19 millions d'euros pour le « développement de la vie associative », du pur saupoudrage, comme, par exemple, le fait que « d'ici 2017, 1 000 éducateurs sportifs seront recrutés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) »<sup>66</sup>. 69 millions d'euros sont consacrés à des « actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire », du saupoudrage là

encore : « La plupart des subventions attribuées le sont au plan déconcentré (plus de 84 %) et elles bénéficient à près de 2 850 associations qui disposent en règle générale d'un seul salarié, parfois à temps partiel. » Cela n'a aucun intérêt, il s'agit ici de pur clientélisme.

### Clientélisme et saupoudrage de subventions.

301 millions d'euros sont dépensés pour le Service civique, il concerne 70 000 jeunes. Institué par la loi du 10 mars 2010 et mis en œuvre par l'Agence du service civique, « ce programme permet à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager pour une durée allant jusqu'à 12 mois pour une mission d'intérêt général dans le cadre d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité. »<sup>68</sup> De plus, « une aide financière au titre de l'accompagnement du jeune en service civique est en outre servie à la structure d'accueil s'il s'agit d'un organisme sans but lucratif (association sans but lucratif régulièrement déclarée, fondation reconnue d'utilité publique, etc.). » Mais ne s'agit-il pas là d'une forme déguisée de subvention aux associations ? D'emplois aidés parés des vertus du civisme ? La question mérite d'être posée.



### 3.8. Opérateurs de l'État et commissions

Les opérateurs de l'État sont des organismes distincts de l'État, au statut juridique public ou privé, auxquels est confiée une mission de service public de l'État. Il y en existe 504<sup>69</sup>. Certains sont bien

connus comme le Musée du Louvre, Météo France, les Parcs nationaux, le CNRS, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique), Pôle emploi, les universités. D'autres moins, comme le Centre national pour le

(63) Ibid. p. 52

(64) Bleu « Sport, jeunesse et vie associative », p. 10

(65) Ibid. p. 69

(66) Ibid. p. 20

(67) Ibid. p. 101

(68) Ibid. p. 102

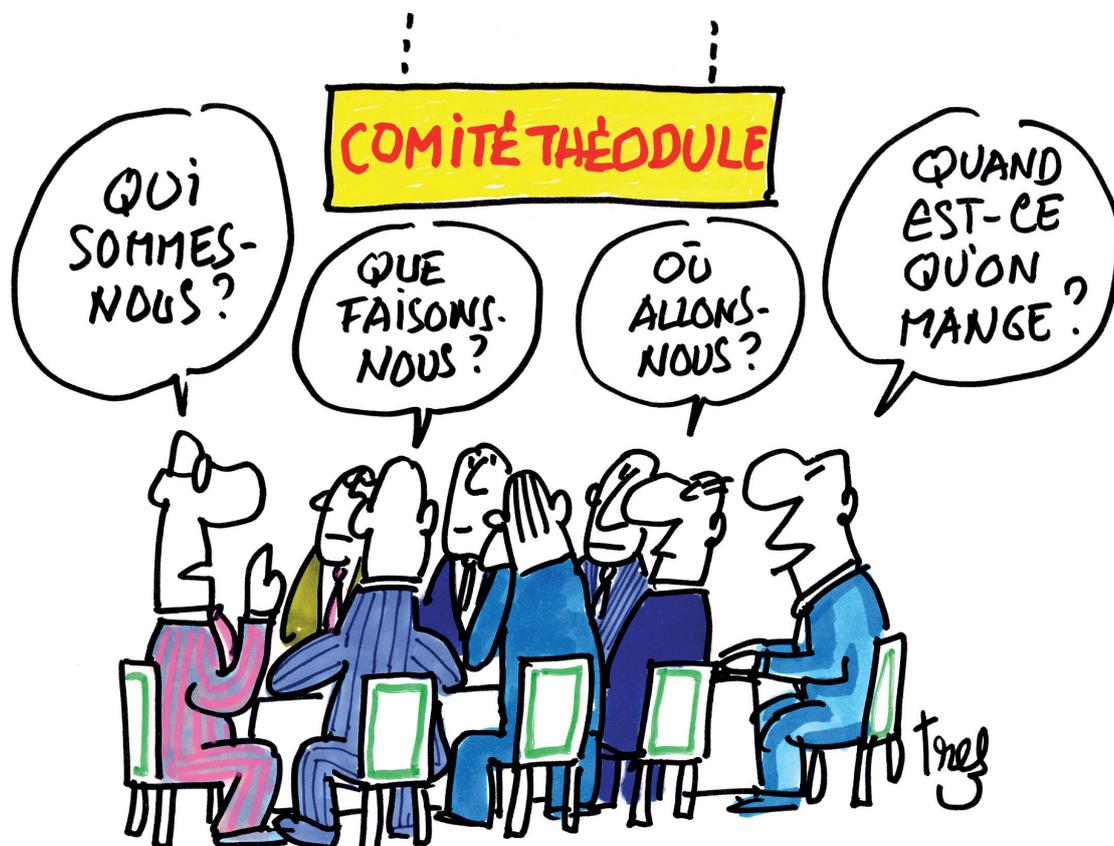
(69) Jaune : Opérateurs de l'État

développement du sport (CNDS) vu plus haut, ou le Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat (FNPCA). Le coût total de ces structures se monte à 49,3 milliards d'euros<sup>70</sup> ; cette somme inclut les crédits budgétaires ainsi que les recettes affectées (taxes spécifiques destinées à financer des organismes précis, comme la redevance). Les opérateurs de l'État regroupent 471 000<sup>71</sup> salariés. La Cour des comptes dénonce régulièrement la dérive budgétaire de ces structures (+15 % entre 2007 et 2012, soit une croissance quatre fois plus rapide que celle des moyens de l'État). Il y a, à l'évidence, des économies à faire : suppressions, fusions, privatisations, mais ce chantier n'a pas véritablement commencé.

## Une multitude de commissions ne se réunissent que deux ou trois fois par an.

Par ailleurs, le nombre des commissions, dites « comités Théodule », s'élève, au 15 septembre 2015, à 504<sup>72</sup> (comme le nombre d'opérateurs, coïncidence !). Le rapport ne donne pas le coût total de ces structures, il est cependant d'un ordre de grandeur nettement inférieur aux opérateurs (certainement de l'ordre de quelques dizaines de millions d'euros). On y trouve par exemple le Conseil d'orientation des retraités (1 million d'euros de budget), l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (400 000 euros de budget), l'Observatoire de l'alimentation (1 million d'euros de budget), et surtout une foulditude de commissions qui se réunissent deux ou trois fois par an...

Il y a également des économies à faire !



(70) Ibid. p. 14

(71) Ibid. p. 21

(72) Jaune « Liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres », p. 3



### 3.9. Les « investissements d'avenir »

Les « investissements d'avenir » ont été lancés par Nicolas Sarkozy en 2010 à partir du rapport « Investir pour l'avenir : priorités stratégiques d'investissement et emprunt national » publié en 2009 par Michel Rocard et Alain Juppé. En lisant ce rapport, l'emballage est séduisant. Il reprend, il est vrai, toutes les idées à la mode sur les secteurs considérés comme prometteurs, comme en témoignent les sept axes retenus (recherche, enseignement supérieur, PME innovantes, la ville de demain, la mobilité du futur, la société numérique...).

Mais lorsque l'on se plonge dans le corps du rapport, on s'aperçoit que les 35 milliards d'euros d'investissements (à l'époque, ça a augmenté depuis) vont passer par la tuyauterie déjà largement percée et inefficace d'organismes publics existants comme l'ANR (Agence nationale de la recherche), ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), etc. : « *Pour l'essentiel, la Commission s'appuie sur des organismes publics existants pour réaliser les investissements d'avenir retenus. Par exception et pour accompagner la mise en œuvre des grands objectifs d'investissements, il est proposé de créer une agence des campus d'excellence, une agence pour les énergies renouvelables et une agence pour le numérique* » (p. 43). Il n'y a aucun dispositif fiscal ou réglementaire pour encourager l'initiative privée. Tout repose sur des structures publiques, qui sont déjà trop nombreuses et dont le fonctionnement est régulièrement dénoncé par la Cour des comptes, ou sur des organismes indépendants.

On va même créer une structure de plus avec l'Agence nationale des campus

d'excellence qui aura pour mission de « *soutenir la transformation d'un nombre limité (cinq à dix) de groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (indépendamment de leur statut : universités, grandes écoles, fondations de coopération scientifique...) en institutions pluridisciplinaires de dimension et de réputation mondiales, avec l'objectif de les faire figurer dans les cinquante premiers des différents classements mondiaux et du futur classement européen, et d'en faire entrer deux dans les vingt premiers* » (p. 56).

10 milliards pour ça... Et jusqu'ici sans aucun résultat, comme en témoignent les classements mondiaux des universités (*QS World University Rankings* ou *Academic Ranking of World Universities*) dans lesquels la France fait pâle figure. La question qu'il aurait fallu se poser c'est, compte tenu des moyens déjà importants consacrés aux universités, pourquoi n'obtenons-nous pas de meilleurs résultats ? Mais pour cela, il faudrait s'interroger sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur, entreprendre des réformes de structure, et cela les pouvoirs en place (à la tête de l'État comme à l'université) ne veulent pas en entendre parler.

35 milliards  
sont passés  
par la tuyauterie  
percée des  
organismes publics.

Mais la véritable esbroufe du rapport consiste à faire croire à la rentabilité économique de ces dépenses. Le rapport affirme : « *Les dépenses d'investissement retenues par la Commission donnent lieu à la constitution d'actifs à hauteur de près de 60 %. Les autres dépenses sont accompagnées d'une exigence de retour. Dans tous les cas, les dépenses choisies sont porteuses d'une rentabilité directe (dividendes, royalties, intérêts...) ou indirecte (recettes fiscales induites par une activité économique accrue) pour l'État et de bénéfices socio-économiques pour la collectivité.* » (p. 15,

25). Mais lorsque l'on regarde ce « retour » dans le détail de chaque projet, on a le plus souvent ces phrases : « *La rentabilité de cet investissement est d'ordre socio-économique* » ou encore « *en cas de succès économique* »... Interdit de rire. Mais il faut bien vendre les investissements d'avenir aux députés qui votent le budget et à l'opinion.

En fait on constate que, hormis les 10 milliards d'euros pour les campus, ce sont dans tous les cas des dépenses à coup de 1 à 2 milliards d'euros par-ci ou par-là (biotechnologies, nucléaire, aérospatial, transport collectif, isolation, véhicules électriques,

etc.) qui auraient pu être réalisées dans le cadre du budget normal de l'État, si celui-ci avait engagé un programme d'économie, ou qui pourraient être assurées, au moins en partie, par le secteur privé s'il était moins assommé d'impôts. Les « investissements d'avenir » traduisent surtout l'incapacité de l'État à se réformer.

Le Jaune « Rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des investissements d'avenir » n'indique pas les sommes devant être encore consommées pour cette mission, mais il importe de stopper immédiatement cette dépense.



### 3.10. La perception de l'impôt

Enfin, terminons par la perception de ces impôts et taxes dont nous parlons depuis le début de cette étude : cette mission réalisée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et ses 110 000 agents coûte 8,3 milliards d'euros<sup>73</sup>. Il y a sans doute des économies à réaliser, et avec la simplification de la fiscalité engagée par les réformes structurelles, ce sera à l'évidence faisable.

Signalons, à cette occasion, la fausse réforme que représenterait le prélèvement à la source, qui consiste à faire percevoir l'impôt sur le revenu par les entreprises. Cela poserait un problème de vie privée,

l'employeur connaîtrait, ou pourrait en déduire, la situation fiscale des salariés. Mais l'opération serait très rentable pour l'État : il se ferait une belle avance de trésorerie sur le dos des entreprises, et il réaliserait une sacrée économie sur le recouvrement de l'impôt. Ne rêvons pas, il n'en profiterait pas pour diminuer le nombre de fonctionnaires des impôts, il réorienterait les effectifs libérés pour renforcer ses contrôles ! L'impôt sur le revenu serait plus indolore, prélude à sa fusion avec la CSG qui deviendrait alors progressive. L'État pourrait alors sournoisement augmenter la pression fiscale reposant sur les ménages. Le contribuable aurait tout à y perdre.

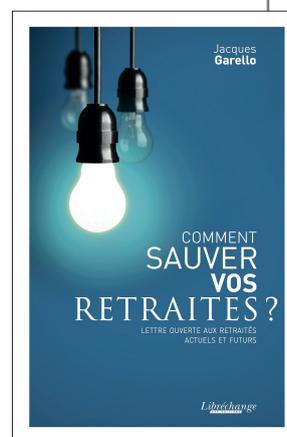
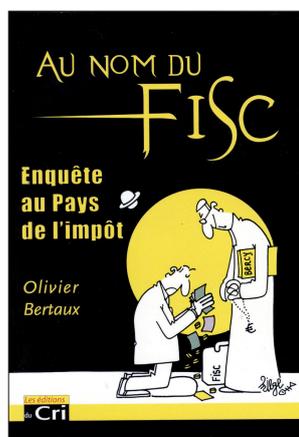
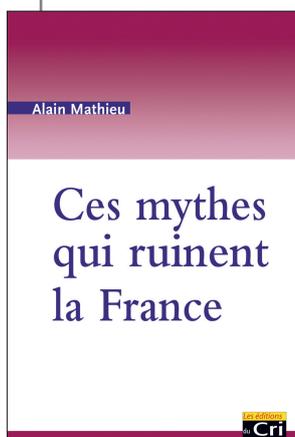
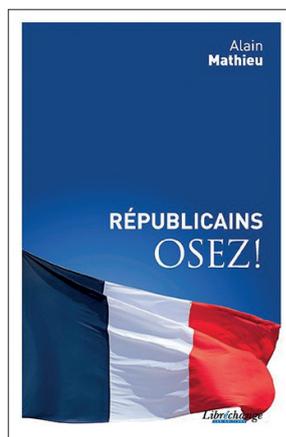
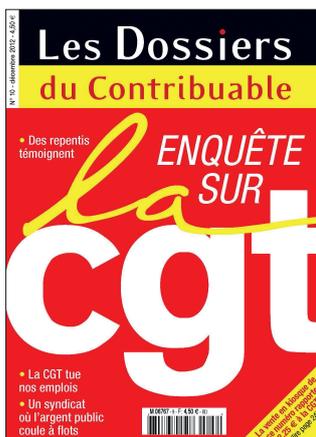
(73) Bleu « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », p. 9

contribuables associés

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

À commander  
ou à télécharger gratuitement  
sur notre boutique en ligne :

[www.contribuables.org/boutique](http://www.contribuables.org/boutique)



[www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)



42, rue des Jeûneurs - 75002 Paris  
Tél : 01 42 21 16 24 - [contact@contribuables.org](mailto:contact@contribuables.org)

# Conclusion : ces 50 milliards d'euros d'économies qui ne sont qu'un début

Nous l'avons montré, de nombreuses économies sont possibles, dès le premier budget de la nouvelle majorité. Les députés ne pourront plus dire qu'ils « *reconduisent 95 % du budget et décident sur seulement 5 %* ». Les marges de manœuvre existent. Nous n'avons pas enlevé un euro aux fonctions régaliennes, mais l'État s'est arrogé, au cours du temps, quantité de missions dont l'utilité doit être discutée et qui, si elles s'avèrent nécessaires, pourraient être déléguées aux collectivités territoriales ou au secteur privé. La nécessaire cure d'amaigrissement est loin d'être terminée.

La récurrence des déficits budgétaires oblige à agir rapidement, nous l'avons dit en introduction, le poids de la dette également, qui se monte à plus de 2 100 milliards d'euros. Le coût de cette dette, c'est-à-dire les intérêts à payer tous les ans, s'élève à 44,5 milliards d'euros<sup>74</sup>. Nous bénéficions actuellement d'un contexte de taux très bas, mais cette période extraordinaire au regard de l'histoire économique, va prendre fin un jour. Déjà les taux remontent aux États-Unis. Une remontée des taux ferait grimper cette charge et ruinerait définitivement tout espoir de retour à l'équilibre, d'où l'urgence à agir lors du prochain quinquennat.

Profitons d'ailleurs de cette étude pour signaler trois « grands projets » qui

relèvent plus, selon nous, du capitalisme de connivence et du *credo* keynésien dans la dépense publique, que d'une saine gestion de l'argent public. Il est urgent de les stopper, il est encore temps.

## 1. Le Grand Paris Express

30 milliards d'euros pour construire 200 km de métro autour de Paris. Ces liaisons transversales ne trouveront pas leur public, une étude de l'INSEE l'a démontré<sup>75</sup> : le tronçon sud de la ligne 15 (de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en passant par Issy-les-Moulineaux) n'intéressera au plus que 14 300 salariés, prévoit l'organisme statistique. Sachant que ce tronçon coûte 4,2 milliards d'euros, on s'apprête à construire un équipement public à 300 000 euros<sup>76</sup> par utilisateur potentiel ! Et ces 30 milliards seront financés par des taxes pesant sur les entreprises franciliennes pendant des décennies... Il faut stopper ce projet fou.

## 2. Le TGV Lyon-Turin

26,5 milliards d'euros afin de construire une ligne entre deux villes moyennes pour un transport plus cher et plus long que l'avion. Un projet stupide, très critiqué en Italie, pas assez en France, pourtant il le mériterait !

En finir  
avec l'État  
omnipotent  
qui décide  
de tout  
à notre place.

(74) Bleu « Engagements financiers de l'État »

(75) « Le tissu économique des quartiers de gare de la ligne 15 sud du métro du Grand Paris », Insee Analyses Ile-de-France, n° 16, 21.04.2015

(76) 4,2 milliards d'euros divisés par 14 300 = 293 706 euros

### 3. Les éoliennes en mer

---

10 milliards d'euros pour les premières tranches pour produire une électricité qui coûtera dix fois plus cher au kilowatt-heure que le prix du marché ! La différence sera payée par chacun d'entre nous sur sa facture via la CSPE (Contribution au service public de l'électricité), une taxe instituée en 2003.

Stopper ces projets délirants serait la marque de fabrique d'un gouvernement qui s'attaquerait enfin à la dépense publique inutile.

Ensuite comment utiliser ces 50 milliards d'économie ? C'est une autre question, plus facile à résoudre cependant. Il faudrait, selon nous, consacrer 10 ou 20 milliards d'euros à la réduction du déficit, pour clairement affirmer la volonté d'un retour à l'équilibre, et le reste allant à ce que les responsables politiques appellent des « cadeaux fiscaux ». Mais nous voudrions corriger cette expression : il ne s'agit pas de cadeaux, il s'agit simplement d'assommer un peu moins les Français, car d'autres réformes structurelles devront prolonger cet effort budgétaire au cours du quinquennat.

Dans cette étude, rappelons que nous identifions des coupes budgétaires réalisables dès le premier budget, mais qu'il faudra ensuite continuer avec des réformes qui produiront leurs effets les années suivantes. Les dossiers à ouvrir sont nombreux : introduction d'une dose de capitalisation dans les retraites, renforcement de la place des assurances complémentaires privées, privatisation des assurances sociales des indépendants, fin de la loi SRU (25 % de logements sociaux) et vente d'une partie des HLM, mise en place du chèque-éducation, etc.

En un mot, faire plus confiance à la société civile, à l'individu, et en finir avec l'État omnipotent qui décide de tout à notre place.

Il s'agit ici de « rigueur » uniquement pour l'État, ces réformes apporteront, pour les entreprises et les ménages, des libertés supplémentaires, une plus grande autonomie, des choix plus étendus, des revenus en augmentation, une meilleure capacité à se projeter dans l'avenir. L'initiative, la création de richesses, la croissance redémarreront et la France pourra enfin sortir de sa léthargie économique.

# Les Études de Contribuables Associés

---

- Étude n° 34 - avril 2016  
**« Les migrations méditerranéennes en 2015. Chiffres et coûts, les réalités du présent, les scénarios du futur. »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
  
- Étude n° 33 - décembre 2014  
**« Pour rendre à la France sa compétitivité : l'exemple des réformes allemandes »**  
par Alain Mathieu, président d'honneur de Contribuables Associés
  
- Étude n° 32 - décembre 2014  
**« L'impôt du célibataire »**  
par Olivier Bertaux, expert fiscaliste de Contribuables Associés
  
- Étude n° 31 - juin 2014  
**« Fonction publique française : le dernier dinosaure »**  
par Contribuables Associés et l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)
  
- Étude n° 30 - octobre 2013  
**« L'échec des plans de relance publique : une comparaison internationale »**  
par Jean-Pierre Givry, Ingénieur civil des Mines, ancien dirigeant d'entreprise
  
- Étude n° 29 - avril 2013  
**« La " Boîte à outils " de François Hollande détruit l'emploi »**  
par Contribuables Associés et l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)
  
- Étude n° 28 - octobre 2013  
**« L'expatriation des Français - Motivations, préférences, coût pour l'État »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
  
- Étude n° 27 - novembre 2012  
**« L'immigration en France - Dépenses, recettes, investissements, rentabilité »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
  
- Étude n° 26 - octobre 2011  
**« La crise de la dette souveraine française »**  
par Pierre Garello et Vesselina Spassova, chercheurs à l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF)
  
- Étude n° 25 - juin 2011  
**« Ce que nous coûte l'immigration irrégulière »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
  
- Étude n° 24 - mars 2011  
**« Pour sortir de la crise, moins d'impôts et moins de dépenses publiques »**  
par Jacques Bourdu, Polytechnicien, ancien chef d'entreprise
  
- Étude n° 23 - mars 2010  
**« Le coût de la politique migratoire en France »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
  
- Étude n° 22 - juin 2009  
**« Pour un référendum sur une vraie réforme des collectivités locales »**  
par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés
  
- Étude n° 21 - avril 2009  
**« Le coût de l'émigration. Ces Français qui quittent la France »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations
  
- Étude n° 20 - février 2009  
**« Ce que nous coûte la complication administrative »**  
par Jacques Bichot, économiste, Professeur émérite à l'Université Jean Moulin (Lyon 3)
  
- Étude n° 19 - décembre 2008  
**« Indemnités, facilités, avantages... Ce que gagnent vraiment nos élus »**  
par Contribuables Associés
  
- Étude n° 18 - octobre 2008  
**« La flat tax (impôt sur le revenu à taux unique) : simple, attractive, efficace »**  
par Jacques Bourdu, Polytechnicien, ancien chef d'entreprise

■ Étude n° 17 - octobre 2008  
**« Les Conseils économiques et sociaux »**  
par Éric Letty, directeur des études de  
Contribuables Associés

■ Étude n° 16 - août 2008  
**« Subventions aux associations :  
l'État brouille les cartes »**  
par Guillaume Prével

■ Étude n° 15 - juillet 2008  
**« Ce que nous coûte l'Europe »**  
par Christophe Beaudouin, conseiller du groupe  
Indépendance et Démocratique au Parlement  
européen

■ Étude n° 14 - mars 2008  
**« Le coût réel de l'immigration en France »**  
par Jean-Paul Gourévitch, consultant international  
sur l'Afrique et les migrations

■ Étude n° 13 - avril 2008  
**« La TVA, un impôt discret mais néfaste »**  
par Pierre Bessard, délégué général de l'Institut  
Constant de Rebecque

■ Étude n° 12 - décembre 2007  
**« Les écotaxes, fausse bonne idée ou vraie  
mauvaise idée ? »**  
par Gérard Bramoullé, professeur de l'Université  
d'Aix-Marseille III

■ Étude n° 11 - novembre 2007  
**« Combien nous coûte, à vous et à moi,  
la Sécurité sociale ? »**  
par Georges Lane, professeur à l'Université  
de Paris IX-Dauphine

■ Étude n° 10 - septembre 2007  
**« Enseignement et recherche :  
on peut faire mieux pour moins cher »**  
par Jacques Bichot, professeur à l'Université  
de Lyon III

■ Étude n° 9 - avril 2007  
**« Qui est réellement corrompu :  
l'électeur ou l'homme politique ? »**  
par Mariya Georgieva et Bertrand Lemennicier,  
professeur d'économie à Paris II

■ Étude n° 8 - mars 2007  
**« Dépenses hospitalières : pour une vraie  
convergence tarifaire public/privé »**  
par Guillaume Prével, avec la collaboration  
de Mohammed Qafli, statisticien médical

■ Étude n° 7 - février 2007  
**« Les droits de mutation en Europe :  
l'impôt sur la mort est plus lourd en France ! »**  
par Contribuables Associés

■ Étude n° 6 - avril 2006  
**« L'endettement de l'État : stratégie de croissance  
ou myopie insouciance ? »**  
par Pierre Garelo, professeur d'économie  
et Vesselina Spassova

■ Étude n° 5 - avril 2006  
**« Ce que nous coûtent vraiment nos élus »**  
par Pierre-Édouard du Cray, directeur des études  
de Contribuables Associés

■ Étude n° 4 - novembre 2005  
**« L'origine sociologique des parlementaires »**  
par Bertrand Lemennicier, professeur d'économie  
à Paris II

■ Étude n° 3 - juin 2005  
**« Subventions aux associations :  
qui veut gagner des milliards »**  
par Contribuables Associés

■ Étude n° 2 - mars 2005  
**« Les véritables effectifs de la fonction publique  
en France »** par Contribuables Associés

■ Étude n° 1 - septembre 2004  
**« Pression fiscale : le ratio INSEE contestable »**  
par Xavier Badin, maître de conférences  
à l'Université de droit de Tours

**Les Études  
de Contribuables Associés  
sont téléchargeables sur notre site  
[www.contribuables.org/boutique](http://www.contribuables.org/boutique)**

# Les Études de Contribuables Associés

## 50 milliards d'euros d'économies sur le budget 2018, c'est possible !

par **Philippe Herlin**, docteur en économie, économiste

L'objectif de cette étude consiste à identifier les coupes budgétaires réalisables dès le prochain budget de l'État, celui de 2018, sans déstabiliser l'économie, sans accroître la pauvreté ni rogner sur les fonctions régaliennes. Nous n'abordons pas les réformes structurelles, qui doivent, bien sûr, être mises en œuvre, mais qui mettront plusieurs années avant de produire leurs effets. Il s'agit ici de baisses de dépenses immédiates permettant au nouveau gouvernement de se donner des marges de manœuvre significatives.

### Points clés de cette étude

- 50 milliards d'euros d'économies sont possibles dès 2018 sur le budget de l'État, sans tenir compte des réformes structurelles qui viendront ensuite.
- On entend souvent des observateurs remarquer, ou des députés déplorer, qu'ils « reconduisent 95 % du budget et décident sur seulement 5 % ». Nous montrons ici que c'est faux, de larges économies sont possibles sans que les Français en pâtissent.
- La situation du budget de l'État est catastrophique : pour 2016, son déficit est de 30,5 %, et non pas « proche de 3 % du PIB » comme on l'entend trop souvent. Il est urgent d'agir.

**contribuables associés**

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

Pour commander les Études de Contribuables Associés, écrivez à :  
Contribuables Associés - 42 rue des Jeûneurs - 75002 Paris - [contact@contribuables.org](mailto:contact@contribuables.org) ou téléphonez au 01 42 21 16 24.  
Nos Études sont téléchargeables sur notre site [www.contribuables.org/boutique](http://www.contribuables.org/boutique)

Septembre 2017 - 8 €